

MÉTHODOLOGIE

Épreuve des concours sur titres

I. Constitution du dossier

1. La forme

- Respecter les exigences de forme précisée par l'annexe de l'arrêté fixant le programme du concours ;
- Respecter le nombre de pages ;
- Structurer son dossier (sommaire, plan apparent) ;
- Fournir les justificatifs demandés en annexe.

● **Attention**, toute expérience citée doit être justifiée.

2. Le fond

- Présenter votre parcours de formation ;
- Présenter vos expériences professionnelles les plus pertinentes ;
- Développer vos compétences acquises dans le cadre de votre parcours professionnel et de formation ;
- Exposer votre projet professionnel sous forme d'un plan d'actions finalisé en vue d'atteindre vos objectifs professionnels et personnels.

II. Epreuve orale - entretien avec le jury

- Respecter le temps imparti de l'exposé ;
- Annoncer un plan et le respecter ;
- Exposer ses formations et ses expériences professionnelles en approfondissant les compétences acquises ;
- Présenter son projet professionnel ;
- Développer ses motivations à intégrer le corps postulé et plus largement la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;
- Appréhender son futur environnement professionnel (employeurs, fonction publique de Nouvelle-Calédonie).

● **Attention**, à l'oral, aucun support ne sera autorisé (dossier ou notes).